

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 318 /JUST.

TRANSMIS à Monsieur le Substitut du
Procureur du Roi à Kigali, le dossier
M.P. c/Bihibindi et Barihuta.

Objet:
Affaire Bihibindi et consorts.-

Astrida, le 13 février 1951.-
L'Officier de Police Judiciaire,
Ch. LEES,

ASTRIDA



718

RESUME DE L'AFFAIRE

L'inventaire fait le 22-11-50 par Monsieur Alexakis dans son magasin géré par son capita Bihibindi accuse un déficit de 8.699;50 frs.

Il reconnaît à Monsieur Alexakis qu'il a vendu à crédit pour 2.518 frs., malgré la défense de son employeur.

Au cours de l'enquête il résulte que Barihuta, commerçant indigène, avait demandé à Bihibindi, le matin, juste avant l'inventaire, la somme de 1000 frs que celui-ci avait prélevée de sa caisse. Monsieur Alexakis ayant appris ce fait fait demander à Barihuta de lui rembourser cet argent qui avait été détourné à son préjudice. Barihuta remet l'argent à Bihibindi et nie énergiquement avoir eu une dette envers Bihibindi au moment où il fut interpellé pour remettre l'argent au propriétaire. Il est cependant établi que Barihuta a remis l'argent alors qu'il savait que le détournement avait été constaté.

Cet argent avait été caché ensuite par Bihibindi.

PIECES au dossier

P.V. 202/I à 202/V / O.P.J. LEES
P.V. de vérification comptable avec pièces annexes
Plainte de Monsieur Alexakis
Reconnaissance de dette de Bihibindi
Liste des débiteurs
Cahier des débiteurs
P.V. arrestation Bihibindi
P.V. arrestation Barihuta